

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES AVEC EFFET AU 01.10.17

Chapitre II ÉPREUVES SUR PISTE

§ 16 Omnium

- 3.2.249 bis Pour **toutes les courses**, ~~la course aux points, l'élimination et le scratch~~, les coureurs doivent être en file indienne le long de la balustrade et dans le couloir des sprinters dans l'ordre de la liste de départ. **Pour la course scratch, cet ordre doit être basé sur le dernier classement UCI de l'omnium. Pour la course aux points, l'élimination et la course tempo**, cet ordre doit être basé sur le classement **intermédiaire** actuel de l'omnium.

(article introduit au 1.02.11; texte modifié au 01.07.17 ; 01.10.17)

- 3.2.251 ter Dans la course Scratch, tout coureur ne terminant pas la course en raison d'une chute ou ne pouvant pas remonter en piste dans le dernier kilomètre, se verra attribuer le prochain rang disponible (et les points) en considération **du nombre de tours pris et** du nombre de coureurs restant en piste à ce moment.

~~Le coureur rattrapé par le peloton principal doit immédiatement quitter la piste et~~ **Dans la course scratch, un coureur qui perd deux tours sera pénalisé par une deduction de 40 points conformément à l'art. 3.2.251bis et pourrait être retiré.** Son classement sera déterminé par le nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

Dans la Course aux Points, le coureur ne pouvant pas remonter en piste verra sa place dans le sprint final déterminé en considération du nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

(article introduit au 15.03.16 ; 14.10.16 ; 01.07.17 ; 01.10.17)